

Le 29 janvier 2026

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée

Monsieur le Président de la République,

Depuis plusieurs années la politique énergétique contraignante menée par la Commission européenne a été davantage dictée par des choix idéologiques et politiques que par les réalités incontournables des lois de la physique. Cette politique, de l'avis de tous les spécialistes, ne permettra pas d'atteindre les objectifs climatiques qu'elle s'est fixés. En outre, elle aboutit à des prix de l'électricité 2 à 4 fois plus élevés dans les États membres qu'aux USA ou en Asie. Il devient urgent d'agir avant que les conséquences induites par cette politique ne deviennent irréversibles pour les États membres, et catastrophiques pour la France dont le mix électrique spécifique est déjà climatiquement vertueux.

Par courrier du 8 décembre 2025, j'attirais votre attention sur les risques majeurs qu'induit le projet de la Commission Européenne (CE) d'engagement d'un programme considérable et ruineux (1200 milliards €) de nouvelles liaisons transfrontalières, l'« European grid package », qui présente une menace majeure de déstabilisation de notre mix électrique dont il détruirait la compétitivité. Ce projet est la partie émergée d'une stratégie de la Commission amorcée de longue date qui vise à discriminer l'énergie nucléaire au profit des énergies renouvelables intermittentes. Une étape supplémentaire de cette stratégie vient d'être franchie avec les conditions léonines de modulation de puissance imposées aux nouveaux réacteurs polonais afin de favoriser l'éolien et le photovoltaïque ; en dépit de l'exemple allemand qui démontre que cette stratégie conduit à des prix de l'électricité élevés pour le consommateur et malgré l'exemple espagnol qui a mis en évidence les difficultés majeures de stabilité du réseau.

La France, en qualité d'État fondateur, se doit de veiller particulièrement au respect des traités qui fixent les modalités de fonctionnement de la Communauté. Or, la Commission par la stratégie qu'elle conduit, et les initiatives rappelées à titre d'exemple en annexe au présent courrier, s'écarte clairement des règles convenues à l'unanimité des États membres :

- Le Traité Euratom qui assigne explicitement à la Communauté l'obligation de soutenir le développement de l'industrie nucléaire civile.
- Le Traité de Lisbonne qui confie à chaque État membre la compétence pour le choix du mix et des technologies à développer pour assurer son approvisionnement en électricité, chaque État étant responsable des conséquences de ses choix.

La Commission, sa Présidente, sa Vice-présidente chargée d'une Transition propre, juste et compétitive et son Commissaire à l'Énergie veulent imposer sans délai une politique énergétique basée sur un développement intensif de moyens de production intermittente de l'électricité (EnR). Ce faisant la Commission outrepasse ses compétences et sort de son rôle. Les nouvelles dispositions annoncées visent à accélérer, sans retour en arrière possible, une politique énergétique européenne inspirée du modèle allemand de l'Energiewende. Or cette politique se solde par un échec climatique et économique que le Chancelier allemand reconnaît lui-même comme une « erreur stratégique »

Cette orientation est diamétralement opposée à la politique énergétique historique de la France, reconnue comme une réussite industrielle enviée. Cette orientation est également opposée à vos propres décisions énergétiques telles que vous les avez définies dans votre discours prononcé à Belfort le 10 février 2022. Elle est contraire aux intérêts de notre pays, qui bénéficie d'un mix électrique unique en Europe, équilibré, décarboné et économiquement avantageux.

Il apparaît donc urgent de ne pas persister dans l'erreur et de mettre un coup d'arrêt à cette dérive. La violation récurrente des Traités ne peut perdurer, elle justifie une action forte et urgente de la France. C'est pourquoi nous estimons que la France devrait réagir au plus haut niveau :

- D'une part, au niveau du Conseil européen, éventuellement en associant les pays membres de l'Alliance pour le nucléaire, afin de remédier aux discriminations existantes et d'assurer l'égalité de traitement entre les différentes sources de production d'électricité, y compris l'énergie nucléaire.
- D'autre part, en engageant une saisine de la Cour de Justice de l'Union Européenne, afin de rappeler fermement et solennellement la portée des Traités et contraindre la Commission à en respecter la lettre et l'esprit. À cette fin, il vous appartient de demander au gouvernement d'engager cette procédure et de mobiliser les ministres et les administrations concernées pour la défense de l'intérêt supérieur de la France

Je reste avec les experts de PNC-France à disposition de vos services pour apporter toute information utile, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'assurance de mon profond respect.

Bernard Accoyer

Président PNC-France

Annexe

Politique énergétique

Exemples de dérives de la Commission européenne

De longue date, le positionnement anti-nucléaire de la Commission européenne est avéré et manifestement contraire aux intérêts de la France. Il est possible d'illustrer de façon concrète les dérives de la Commission en rappelant les points suivants, à titre d'exemple :

- Le plan « Fit for 55 » impose un taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en ignorant délibérément que notre électricité est déjà et depuis longtemps décarbonée à 95%. Ces objectifs, inatteignables, inadaptés au mix spécifique français, malheureusement acceptés sans grande résistance par la France, ont des conséquences négatives pour notre système électrique et coûteuses pour le consommateur.
- Contre toute logique, la Commission a longtemps refusé de prendre acte du caractère décarboné de l'électricité nucléaire. Les représentants français n'ont pu obtenir que l'inclusion dans la Taxonomie verte de l'électricité produite par nos réacteurs qu'à l'issue de longues confrontations.
- L'« European grid Package » annoncé par la Commission est destiné avant tout à accélérer l'octroi de permis pour les seuls projets d'énergie renouvelable, de stockage et de stations de recharge, sous une direction opérationnelle de la CE. De plus, la Présidente de la Commission ambitionne de mettre en œuvre une gestion centralisée de l'ensemble du réseau européen, au détriment des organismes nationaux actuellement en charge. Ce projet est une atteinte grave à notre souveraineté, il est totalement inacceptable.
- La Commission européenne vient, dans le même esprit, d'édicter ses exigences vis-à-vis du nucléaire Polonais. Concrètement, la Commission accorde une priorité absolue aux productions renouvelables intermittentes et aléatoires, sur les autres productions, qui portent pourtant la responsabilité vitale d'équilibrer le réseau : « *La centrale ne sera plus rémunérée en fonction de la quantité d'électricité qu'elle produit, mais pour sa disponibilité à produire lorsque le système en a besoin. L'objectif est entre autres de protéger les renouvelables* ». Selon ce principe, les centrales nucléaires seraient soumises à une modulation extrême, pour libérer les surproductions allemandes, espagnoles et danoises entre autres, quelles qu'en soient les conséquences techniques et économiques.
- De plus, la commissaire à la Transition propre, juste et compétitive et le commissaire à l'Énergie affirment tous deux, ce qui est un scandaleux mensonge, que la disparité des prix de l'électricité en Europe résulterait selon eux « *du niveau insuffisant d'investissement et d'intégration de nos infrastructures* », et non de la stratégie énergétique de chacun des États membres. L'objectif de la Commission est clairement exprimé : une convergence des prix de l'électricité en Europe et, plus précisément, entre les prix allemand et français, sans respect pour les stratégies nationales.
- Une étude de l'institut allemand Fraunhofer précise l'objectif visé : la convergence des prix de l'électricité entre États-membres, avec une hausse en France de 32 % accompagnée d'une baisse de 21 % en Allemagne.

Arrêter de cette dérive est d'autant plus urgent que l'expérience ibérique a montré, avec le blackout d'avril 2025, la fragilité de la politique menée, et qu'en dépit de cette alerte la Commission ambitionnerait maintenant de mettre en œuvre une gestion centralisée de l'ensemble des réseaux nationaux, portant une atteinte grave à la responsabilité des gestionnaires de réseaux et donc à la souveraineté des États-membres.

- :- :-